

JOURNEES ANDEP

Bulletin d'inscription aux XIX èmes journées d'études

Le directeur d'institut de formation : promoteur de la formation par la recherche au service de la professionnalité

Jeudi 17 mars et vendredi 18 mars 2022

Formation s'adressant aux directeurs d'Institut de Formation (public/privé), aux cadres supérieurs de santé, et aux formateurs, coordinateurs pédagogiques, en activité ou retraités

Organisée par l'Association Nationale des Directeurs d'École Paramédicale- ANDEP-
Association loi 1901 – n° de Siret : 539 715 409 00014 - n° de déclaration d'activité : 75190092119
(organisme de formation non assujetti à la TVA)

Etablissement datadocké sous le numéro : 77044, certification Qualiopi en cours
Siège social : IFSI Centre hospitalier, 2 avenue du Docteur Roulet, 19200 USSEL

Pour vous inscrire :

- Envoyer un bulletin par personne,
- **la lettre d'engagement financière de votre Institution** : l'inscription sera validée à réception de la convention de formation signée adressée à l'établissement dès l'envoi de ce bulletin
 - ou pour les individuels, un chèque à l'ordre de l'ANDEP, à l'adresse suivante

ANDEP

Florence GIRARD

**IFSI du Centre Hospitalier
2 avenue du Docteur Roulet
19200 USSEL**

Courriel : f.girard@ch-ussel.fr

*N° de Siret : 539 715 409 00014
N° de déclaration d'activité : 75190092119*

1. IDENTITÉ DU PARTICIPANT

Civilité : Madame Monsieur

NOM :Prénom :

Tel. professionnel : /.... /.... /.... /.... Tel Portable :..... /...../...../...../.....

E. mail (merci de l'inscrire distinctement) : indispensable

..... @.....

2. CONTEXTE PROFESSIONNEL

Dénomination de l'établissement de formation :

.....

- Fonction : Directeur d'Ecole paramédicale
 Coordonnateur d'instituts
 Cadre supérieur de santé
 Coordonnateur pédagogique
 Retraité (e)

Adresse **professionnelle** :

.....
.....
.....
.....

Nom et adresse de la personne chargée de la facturation

.....
.....
.....

Tel du **service de facturation** :/...../...../...../.....

E.mail de la personne référente pour la facturation:

.....@.....

3 PARTICIPATION AUX JOURNÉES

Prise en charge : personnelle Institutionnelle

DROITS D'INSCRIPTION :

- | | | |
|------------------------------|---|--------------------------|
| Non Adhérents : | 700 euros pour les deux jours repas compris | <input type="checkbox"/> |
| | 650 euros pour les deux jours sans les repas | <input type="checkbox"/> |
| Adhérents : | 600 euros pour les deux jours avec le repas | <input type="checkbox"/> |
| | 550 euros pour les deux jours sans les repas | <input type="checkbox"/> |
| Retraités adhérents : | 300 euros pour les deux jours | <input type="checkbox"/> |

LE TARIF ADHÉRENT SERA APPLIQUÉ SOUS RÉSERVE DE L'ACQUITTEMENT DE LA COTISATION DE L'ADHÉSION AU MOMENT DE L'INSCRIPTION, POUR L'ANNÉE CIVILE 2022.

ATTESTATION DE PRÉSENCE :

Les certificats de présence seront envoyés à l'issue des journées. L'attestation de présence sera également envoyée à votre employeur avec la facture.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : Le 4 mars 2022

CONDITIONS D'ANNULATION :

**Après cette date, une somme de 50% sera facturée pour compenser les dépenses engagées.
En cas d'absence lors des journées de formation, la totalité du coût restera due.**